

COMMUNE DE BEAUCROISSANT
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE N° 1/2021 DU 14 JANVIER 2021

Effectif légal :	19
En exercice :	19
Présents :	18
Pouvoirs :	01

L'An Deux Mille Vingt, le Quatorze janvier 2021 à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de BEAUCROISSANT,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes communale,
sous la Présidence de M Antoine REBOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2021

Présents : Mme Karen BISSONNET - Mme Constance CALI – M. Guy CARMONA– Mme Christiane CARNEIRO – M. Franck CHARPENAY – M. Laurent CHARPENAY – Mme Michelle CIAVATTI – Mme Sandrine COMBE - Mme Annick FABBRI – Mme Dominique FAUCON – M. Christophe FAYOLLE – Mme Sylvie FIGUET – M. Hugo GALATIOTO – M. Gérard GIROUD-PIFFOZ– M. Manuel GOMEZ – M. Stephan HERVE – M. Antoine REBOUL et M. Patrick ROY formant majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Madame Stéphanie ROUX

Pouvoir(s) : Madame Stéphanie ROUX donne son pouvoir à Monsieur Manuel GOMEZ

M. Roger VALTAT, Président de la CCBE et Monsieur Cyrille Madinier, 7e Vice-président en charge du Patrimoine, cadre de vie, environnement présentent au Conseil municipal le projet de territoire de la CCBE 2020-2030, ainsi que le rapport d'activités 2019.

Débats

M. Manuel Gomez exprime la crainte que la zone commerciale de Bièvre Dauphine puisse vider les communes voisines de leurs commerces.

M. Roger Valtat précise que la zone devra accueillir principalement des commerces non alimentaires (meubles, bricolage).

M. Christophe Fayolle demande si les maisons non desservies par l'assainissement dans le périmètre éloigné du captage du Bain seront raccordées dans un avenir proche. M. Roger Valtat lui propose de se rapprocher de M. Philippe Charléty, vice-président en charge du Cycle de l'eau.

Le compte rendu du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité

Le conseil municipal a nommé Madame Dominique FAUCON, secrétaire de séance.

FINANCES LOCALES

OBJET : ISOLATION EXTERIEURE D'UN BATIMENT COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ET AU DEPARTEMENT

Le Conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention à la Région et au Département pour les travaux d'isolation extérieure du bâtiment communal abritant un appartement et un local de commerce ;

COMMUNE DE BEAUCROISSANT
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE N° 1/2021 DU 14 JANVIER 2021

VALIDE le plan de financement suivant :

Financement	Montant de la subvention	Remarques
Département – 20 % plafonné -	4 000 €	Plafond restant : 20 000 € à 20 %
Région- 50 %	32 500 €	
Etat-	0 €	
Sous-total (total des subventions publiques) – 56.15 %	36 500 €	
Autofinancement- 43.85 %	28 500 €	
TOTAL du financement	65 000 €	

Débats

A la question de M. Franck Charpenay sur l'estimation du coût de l'isolation, il est répondu que 3 devis ont été reçus en mairie.

Le maire explique qu'à ce stade on n'engage pas de dépense.

OBJET : VOTE D'UN DROIT DE PLACE POUR LES VEHICULES AMENAGES FAISANT DE LA VENTE A EMPORTER TYPE « CAMIONS A PIZZA »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Considérant la nécessité de traiter les commerçants avec équité,
- Considérant que toute occupation du domaine public communal doit préalablement être autorisée par arrêté municipal,

FIXE le droit de place pour les véhicules aménagés faisant de la vente a emporter type « camions à pizza » de la façon suivante :

- gratuité de l'emplacement jusqu'au 31 mars 2021
- mètre linéaire facturé au prix de 2 € HT par jour de présence à compter du 1er avril 2021.
- électricité facturée au prix de 2 € HT par jour de présence à compter du 1er avril 2021.
- paiement de l'emplacement et des charges d'électricité au trimestre à échoir.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°7 BP 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE les virements de crédits sur le budget primitif 2020 de la commune sur les articles suivants:

DM N° 7- BP COMMUNAL 2020- - Modification imputation comptable			
SECTION Fonctionnement	DM n°7 -Modification d'imputation comptable	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 65/ Art. 6558	Autres contributions obligatoires	16 750,00	
Chapitre 67/ Art. 678	Autres charges exceptionnelles	-16 750,00	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

AUTORISE le maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT PORTANT SOUTIEN AUX PROJETS COMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE

Considérant que :

- le Département de l'Isère a pour compétence obligatoire le développement de la Lecture Publique sur l'ensemble du territoire isérois et soutient, via la Médiathèque départementale de l'Isère (MDI) plus particulièrement les communes de moins de 10 000 habitants et les groupements de communes.
- la commune dispose d'une médiathèque municipale en réseau. Ce service public en régie directe, a pour mission de favoriser l'accès à la lecture publique pour tous et participe au rayonnement culturel sur le territoire intercommunal.
- les missions de la MDI auprès des bibliothécaires salariés, bénévoles, des élus et partenaires associatifs et institutionnels de la lecture publique, sont les suivantes :
 - Expertise, conseil, interventions techniques dans les bibliothèques, gestion de projets, subventions au fonctionnement et investissement,
 - Centre de ressources physiques et numériques : acquisitions et prêts de documents, expositions, matériels d'exposition et d'animations, dispositifs de médiation numérique, etc.
 - Centre de formation professionnelle,
 - Actions culturelles, de médiation et de valorisation des collections, actions en direction des publics éloignés, lutte et prévention contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- suite à l'application du nouveau Plan Lecture 2020-2026, la convention de soutien aux projets communaux de Lecture Publique, datant de 2010 a été actualisée pour tenir des évolutions, des orientations et des services du Département.
- cette convention a donc pour objet d'autoriser la commune à solliciter pour la médiathèque municipale le Département pour un soutien financier et bénéficier des services de la médiathèque départementale de l'Isère afin de créer développer et animer son service de lecture publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle convention avec le Département de l'Isère portant soutien aux projets communaux de lecture publique ;

PREND ACTE que cette convention qui s'appuie sur le nouveau Plan Lecture s'achève le 31 décembre 2026 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

GESTION DU PERSONNEL

OBJET : MISE A JOUR D'ENVELOPPES INDEMNITAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les enveloppes maximum annuelles indemnitaires IFTS (Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires) à compter du 1^{er} mars 2021 sur les gardes suivants :

GRADES bénéficiaires	Nombre d'agents	Coefficient voté par le Conseil	Montant revalorisé au 01/02/2017	Total enveloppe maximum annuelle
ATTACHE- IFTS 2eme catégorie	1	8	1 091,71	8 733,68
Rédacteur Principal de 2eme Classe (au delà de l'indice brut 380) - 3eme catégorie	2	8	868,15	13 890,40

OBJET : MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE POUR NEGOCIER UN CONTRAT CADRE DE PRESTATIONS SOCIALES SUR L'OFFRE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL TERRITORIAL.

Considérant que :

- la commune de Beucroissant a décidé par délibération en date du novembre 2017 d'adhérer au contrat-cadre mutualisé de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de gestion de l'Isere (CDG38).
- le contrat cadre en cours, comprenant 120 collectivités, se terminera le 31 décembre 2021.
- le Centre de gestion de l'Isère souhaite procéder à une nouvelle consultation en vue de proposer un nouveau contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant, d'une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2022.
- les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère.
- la commune conservera le droit d'adhérer ou non à ce nouveau contrat.

Le Conseil municipal à l'unanimité

CHARGE le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial

AUTORISE le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

- 1- Décision de ne pas préempter un bien
- 2- Décision d'attribuer un marché pour le changement des menuiseries d'un bâtiment communal

Débats

M. Christophe Fayolle propose au Conseil de saluer la mémoire de Robert CHARMEIL, décédé récemment et qui fut employé communal.

M. Christophe Fayolle évoque également les nuisances causées par les aboiements et les divagations des chiens dans la commune. Le maire explique que la commune intervient comme médiateur, avec plus ou moins de succès, auprès des propriétaires et que le conciliateur peut être saisi en cas d'échec. Si les nuisances persistent, une main courante peut être déposée auprès de la gendarmerie. Quant aux divagations, la commune a passé une convention avec le groupe SAGPA, centre animalier de Renage qui intervient sur les consignes exclusives de la commune, même si le chien n'est pas capturé.

M. Laurent Charpenay rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, mais que tous les propriétaires de chien ne respectent pas cette obligation.

Enfin, le Maire précise que les contacts pour la reprise de la boulangerie sont plutôt positifs avec 3 candidats sérieux sur 15 contacts. Dans tous les cas, il n'y aura pas de boulanger avant l'automne.

Séance levée à 21h20